



76204 DIEPPE Cedex  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE

### DÉCISION – 2023/100

#### **OBJET : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule à l'association Oxfam France**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les articles L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux possibilités de délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU les articles 1875 à 1879 du Code Civil,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour Dieppe-Maritime,

CONSIDERANT la tenue de l'Oxfam Trailwalker sur le territoire de Dieppe-Maritime les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2023,

CONSIDERANT la nécessité pour les organisateurs de bénéficier de la mise à disposition d'un véhicule pour la préparation et le suivi de l'évènement,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de conclure une convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule de la collectivité pour la période du 28 juin au 3 juillet 2023 à l'association Oxfam France, sise 62b, avenue Parmentier – 75011 PARIS, représentée par sa Directrice Madame Cécile DUFLOT.

**Article 2 :** le prêt porte sur le véhicule immatriculé FC-748-GQ (TOYOTA YARIS).

**Article 3 :** les conditions de ce prêt sont précisées dans ladite convention.

**Article 4 :** la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, transcrite sur le registre des décisions du Conseil communautaire et fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine du Conseil communautaire.

Fait à Dieppe, le 14 JUIN 2023

Le Président,



Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20230614-2023-100-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023